

Plusieurs termes ambigus sur la souveraineté et le ressort de ces châtellemes rendirent encore plus dures les clauses de ce traité ; Edouard dut cependant les accepter par nécessité, et pressé aussi par les conseils du duc de Bourbon, l'un des négociateurs, qui tenait en cette occasion à favoriser le comte de Savoie, son neveu, sans prévoir qu'il travaillait par là contre lui-même et ses enfants ; car Edouard lui ayant fait ensuite donation de sa baronnie, ces termes équivoques tournèrent alors contre son propre pouvoir, en rendant douteux ses droits souverains sur la Dombes, et furent la cause de plusieurs guerres avec la Savoie. Quelquefois, on le voit, le manque de droiture trouve son châtiement dans les conséquences qui en découlent.

Il semble que ce rude échec ait démoralisé le sire de Beaujeu. Dès lors, en effet, il ne s'opposa plus que d'une manière intermittente aux entreprises détournées du comte de Savoie. Il y eut probablement une nouvelle guerre en 1389, car on signale une trêve entre eux cette année-là ; mais ensuite, ayant eu des difficultés avec Humbert de la Baume, seigneur de Bresse, qui s'appuyait précisément sur le traité de 1383 pour lui résister, il fut obligé de céder à la pression du comte de Savoie et de s'arranger avec ce seigneur. Cette fâcheuse intervention ne l'empêcha pas d'accepter trois ans plus tard la co-tutelle d'Amédée VIII, fils de celui qui lui avait fait tant de mal, car il fut élu l'un des conseillers de Bonne de Bourbon, mère et tutrice de ce jeune prince. Malgré ce service, les empiètements de la maison de Savoie continuèrent. En effet, cinq ans après, Amédée VIII, poursuivant la politique de ses aïeux, chercha à profiter de la disgrâce survenue à Edouard et de son procès devant le Parlement. Il exigea donc que les seigneurs de Dombes lui prêtassent un serment, qui paraissait autoriser